



Rappel de règles de participation aux titres et barrages par équipes. 02-03 juin 2018

REGLES PARTICULIERES AUX TITRES ET BARRAGES – règlements régionaux 2017-2018

22-4 -Forfait au cours de la journée des titres

Pour les divisions dans lesquelles l'accession est acquise avant cette journée, un forfait signifie la non-accession en division supérieure avec confiscation de la caution application de la pénalité financière d'un forfait simple (frais de déplacement aller et retour ou péréquation).

22-5 -Forfait annoncé au cours d'une rencontre de repêchage ou d'accession supplémentaire

Aucune pénalité financière ne sera appliquée. Par contre, l'équipe ne pourra pas prétendre à un repêchage en début de saison, ou de phase suivante.

Article 28 - Barrages et repêchages – journée des titres

28.1 - Journée des titres

Les équipes classées première de leur poule à la fin de la seconde phase disputent un tableau de classement destiné à désigner l'équipe championne de la division pour la saison écoulée. Le placement dans le tableau est effectué par tirage au sort. Les rencontres se déroulent au score acquis.

28.2 - Barrages PN – R3

- dans le cas où des rencontres de barrages croisés sont organisées, elles se déroulent au score acquis. Les rencontres en masculins se déroulent sur le règlement de la division la plus basse. Pour 17/18, en divisions masculines il n'y aura pas d'organisation de barrages en fin de phase 1. Ils seront organisés en fin de phase 2 sur les mêmes dates que les titres (02-03 juin 2018).
- **- En PN féminines, la 1ere non descendante disputera un barrage avec une équipe classée 2eme de l'échelon inférieur.** Le barrage se déroulera sur la base du règlement de la PN dames. Il sera organisé dans la mesure du possible en fin de phase 1, le 23 décembre.
- Un barrage sera organisé en seconde phase sur les mêmes dates que les titres (02-03 juin 2018).
- La participation aux barrages n'est pas obligatoire. Toutefois le refus de participer à cette épreuve exclut de tout repêchage.

Conditions de participation aux barrages

- Les joueurs et joueuses pourront participer aux barrages dans une équipe (masculine ou féminine) à condition qu'ils aient participé au cours de la phase à 2 journées de championnat dans cette équipe. **Pour l'équipe d'ID1 disputant le barrage d'accession PN et passant donc de 3 à 4 joueuses, une des joueuses pourra n'avoir disputé aucune rencontre avec l'équipe.**
- Un maximum de 2 joueurs ou joueuses n'ayant pas de participation dans cette équipe au cours de la phase pourront intégrer ces barrages à condition que leur classement soit inférieur ou égal au classement du 2eme joueur présent.

Brûlages

Le brûlage « standard » est appliqué : chaque tour est numéroté dans l'ordre des tours correspondant à la phase suivant tableau ci-dessous (appel des équipes 1/2 heure avant le début de la rencontre) :

samedi après-midi 13 H00.	samedi après-midi 17 H00.	dimanche matin 9 H30	dimanche après-midi 14 H00
Tour 20	Tour 21	Tour 22	Tour 23

Un ou des joueur(s) ayant participé à un peut(vent) participer dans une autre équipe le tour suivant sous réserve de n'être pas brûlé(s) pour cette équipe Exemple : les joueurs d'une équipe 3 éliminée le samedi en ¼ de finale R3 au tour 20 peuvent bien jouer dans l'équipe 2 qui disputerait un barrage de R1 le dimanche après-midi en tour 22.

Attention toutefois, si votre département organise des titres et barrages, les joueurs ayant participé en régionale ne pourront pas disputer les mêmes tours au niveau départemental.

Tenue

Les balles sont fournies. Il s'agira de balles en plastique de couleur blanche et l'information sur leur marque sera publiée avec le tirage au sort des rencontres. Les équipes doivent prévoir la tenue adaptée.

Par ailleurs s'agissant d'une rencontre par équipes, les joueurs devront avoir la même tenue. Dans le cas où deux équipes se présenteraient avec des maillots identiques, un tirage au sort sera effectué pour qu'une des équipes change de maillot.